

## **Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice**

MER MONTAGNE VACANCES SA Siège Social : 51, av. France d'Outremer - BP39  
- 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex Immatriculée au Registre du Commerce et  
des Sociétés sous le n° B 410 964 027 Licence d'Agence de Voyage IM 006 10 0085

## **Article 2 - Participation**

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est réservée aux personnes physiques majeures selon La loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une Adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exception du Personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous les prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse). Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Les personnes n'ayant pas justice de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la Participation. La participation est limitée à 1 par foyer (même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou Même adresse IP), pendant la durée totale du Jeu.

## **Article 3 - Principe et modalités d'inscription**

Pour participer au jeu, il convient de s'inscrire au jeu concours via le formulaire mis à disposition des internautes. Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

## **Article 4 - Dotations**

Les dotations sont les suivantes :

### **POUR LES GAGNANTS : 10 séjours à gagner**

Une semaine (7 nuits) dans un Hôtel Club ou une Résidence Club mmv dans les stations suivantes : 2 Alpes, La Plagne, Alpe d'Huez, Areches Beaufort, Flaine, Les Sybelles, Sainte Foy, Samoëns, Tignes, Val Cenis.

Ce séjour est à valoir hors période de vacances scolaires françaises, entre le 1er décembre 2022 et le 20 mai 2023, selon disponibilités et dates d'ouverture des établissements.

Ne sont pas inclus : le matériel de ski, les forfaits, le transport, les transferts, les assurances, la taxe de séjour, les boissons au bar, les soins et massages, ou toute prestation complémentaire non prévue reste à la charge exclusive du gagnant.

Le séjour est au bénéfice exclusif du bénéficiaire (auquel appartient l'adresse e-mail renseignée dans le jeu concours) et non cessible (la réservation devra impérativement être effectuée par un adulte de 18 ans ou plus (qui devra également être présent lors du séjour).

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions générales de vente de mmv.

#### Conditions de réservation du bon cadeau

La réservation du séjour s'effectue exclusivement sur le site de mmv : [www.mmv.fr](http://www.mmv.fr) dans la limite des places disponibles, à partir de 30 jours avant la date de départ.

Il suffit de rajouter le bon cadeau envoyé au gagnant avant la validation de la réservation : le montant du séjour passera alors à zéro. Les frais des prestations annexes resteront à la charge du gagnant, s'il a choisi d'en ajouter.

Le séjour offert ne peut être ni annulé, ni modifié, ni reporté.

#### **POUR LES PERDANTS :**

Ils se verront remettre un code promo de 120€ (code : « BIENVENUE ») pour réserver leur prochain séjour.

Ce code promo de 120 € TTC est valable pour l'achat de tout séjour d'un montant minimum de 1 000 € TTC, en formule Hôtels Club ou Résidences Club mmv (hors Résidences Partenaires) se déroulant du 10 décembre 2022 au 31 mai 2023 (tarifs individuels de la brochure mmv).

#### CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE PROMO

Ce code est réservé aux nouveaux clients.

La réservation du séjour s'effectue exclusivement sur le site de mmv : [www.mmv.fr](http://www.mmv.fr) dans la limite des places disponibles.

Il est valable pour la réservation de tout séjour en formule Hôtels Club ou Résidences Club (hors Résidences Partenaires) dans l'un des établissements mmv et se déroulant du 10 décembre 2022 au 31 mai 2023 d'un montant minimum de 1 000€ TTC.

Il n'est cumulable avec aucune autre promotion hors remise fidélité.

## **Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations**

Les gagnants reçoivent leur bon cadeau sous forme de code à réutiliser sur le site mmv.fr ou par téléphone au 04.92.12.62.12.

## **Article 6 - Modification du règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, Prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

## **Article 7 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur âge, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook et / ou Twitter. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, Frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, ou inexacte entraîne l'élimination de la participation et l'annulation de la validité des éventuels lots distribués.

## **Article 8 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet où Des plateformes Facebook et / ou Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, s'acheminement des e-mails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site.

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées ce façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu Se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel

- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
  - D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux où électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
  - D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **Article 9 – Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable sur le site internet [mmv.fr](http://mmv.fr).

Le règlement du Jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : MER MONTAGNE VACANCES, direction e Commerce, 51 av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande (une demande par foyer) en joignant un R.I.B.

### **Article 10 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à MER MONTAGNE VACANCES (Siège Social : 51, av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR – Cedex), responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le Cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de récitation et de suppression des données vous concernant. Si vous

souhaitez l'exercer, vous Pouvez écrire à la Direction e-Commerce de MER MONTAGNE VACANCES, 51, av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex

### **Article 11 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à MER MONTAGNE VACANCES, Direction e-Commerce, 51, av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu, soit le 15 décembre 2022.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans Le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent Règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à L'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le Litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable Un mois après la clôture du jeu.

### **Article 12 - Information générale**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs Pourront être informés du prénom et du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : MER MONTAGNE VACANCES, Direction e-Commerce, 51, av. France d'Outremer - BP39 - 06701 ST LAURENT DU VAR - Cedex

Date de dernière mise à jour : 29/08/2022.